



Communiqué sur la création de concours de recrutement de professeurs d'informatique

Paris, le 6 avril 2017

À l'Éducation nationale, l'informatique est écartelée entre plusieurs disciplines : les mathématiques, la technologie, la gestion, etc. Ainsi en témoigne la récente décision de la faire enseigner, au collège, partiellement par les professeurs de mathématiques, partiellement par les professeurs de technologie. Certains semblent même croire qu'il existerait plusieurs disciplines : l'informatique théorique, l'informatique industrielle, l'informatique de gestion, l'informatique pour les biologistes, l'informatique pour les astrophysiciens, etc., passant à côté de l'unité profonde de cette discipline, structurée autour des concepts d'algorithme, de langage, d'information et de machine.

La nécessité – maintenant que l'informatique est entrée dans les programmes à tous les niveaux, à l'école, au collège et au lycée, y compris en classes préparatoires – de recruter un grand nombre d'enseignants de cette discipline devrait mener naturellement l'Éducation nationale à s'interroger sur la création de concours de recrutement – CAPES et Agrégation –, au lieu de faire croire que les professeurs de toutes les autres disciplines seraient capables de l'enseigner après quelques jours de formation.

La création de ces concours serait une formidable opportunité, pour l'Éducation nationale, de mettre fin à une situation où l'informatique n'est pas enseignée en tant que telle, mais saupoudrée sur différentes disciplines. Cette situation ne fait au final que des perdants : les professeurs des autres disciplines qui doivent enseigner une discipline qu'ils connaissent mal et pour laquelle la plupart d'entre eux n'ont aucune appétence ; les élèves qui ne percevront pas la cohérence de la discipline et son potentiel. C'est pour cela qu'il est urgent de créer un CAPES et une Agrégation d'informatique, garants de l'unité de la discipline.

Concernant l'agrégation, elle pourrait se décliner en trois options thématiques :

- Langages (grammaires, automates, sémantique des langages de programmation, logique) et algorithmes (calculabilité, complexité) ;

- Machines et systèmes (architecture, systèmes temps réels, embarqués, distribués, parallèles, systèmes d'exploitation, réseaux et robots) ;
- Données, information et connaissances (bases de données et de connaissances, analyse de données, web, systèmes d'information et gestion, apprentissage, intelligence artificielle).

Les autres voies, i.e. le statu quo ou les options d'informatique aux CAPES et agrégation d'autres disciplines, ne feraient que rajouter du bruit, et entérineraient un émiettement factice de la discipline fortement préjudiciable aux enseignants et aux élèves.

Nous soutenons les ambitions de la France dans le domaine du numérique, stratégique pour l'avenir de notre nation. Pour recruter les professeurs qui formeront nos enfants, il faut créer les concours idoines et enfin reconnaître l'informatique comme discipline dans le secondaire.